



Réserve Naturelle Régionale
VALLON DE FONTENELAY



**Un programme d'actions
pour préserver un patrimoine
naturel exceptionnel**





PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES ET LES PAYSAGES DE LA RÉSERVE NATURELLE

Située au cœur des Monts de Gy, sur les communes de Bucey-lès-Gy et Montboillon, la Réserve naturelle régionale du vallon de Fontenelay est exceptionnelle dans le paysage haut-saônois. Au sein de ces 42 ha, se côtoient prairies, forêts de feuillus mais surtout pelouses marneuses et un bas-marais, rare et original en contexte de plaine pour le département. Cette mosaïque de milieux naturels abrite plusieurs centaines d'espèces végétales et animales, dont une vingtaine d'orchidées rares, mais aussi des espèces menacées de disparition.

Créée par la Région, la Réserve naturelle, propriété de France Nature Environnement Bourgogne-Franche-Comté, est gérée depuis 2013 par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté. Des actions de partenariats sont menées avec les Communes, l'Office national des forêts, des agriculteurs locaux ainsi qu'avec des associations locales.



La Réserve naturelle régionale du vallon de Fontenelay en étapes

Dans les années **1980**, les richesses du vallon de Fontenelay n'étaient connues que de très rares naturalistes. **En 1987**, un legs privé permit à France nature environnement Bourgogne-Franche-Comté de devenir propriétaire d'une quarantaine d'hectares de ce secteur.

En 2007, France nature environnement Bourgogne-Franche-Comté demande le classement du site en Réserve naturelle régionale auprès de la Région.

Suite aux avis favorables des Conseils municipaux de Bucey-lès-Gy et Montboillon, des Communautés de communes des Monts de Gy et du Pays Riolais, du Département de la Haute-Saône et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, la Région valide le 28 mai **2010** le classement du vallon de Fontenelay en Réserve naturelle régionale, par délibération n°10CP.114.

En 2013, la Région désigne le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté gestionnaire de la Réserve naturelle, qui a rédigé le premier plan de gestion du site en **2014 et 2015**.

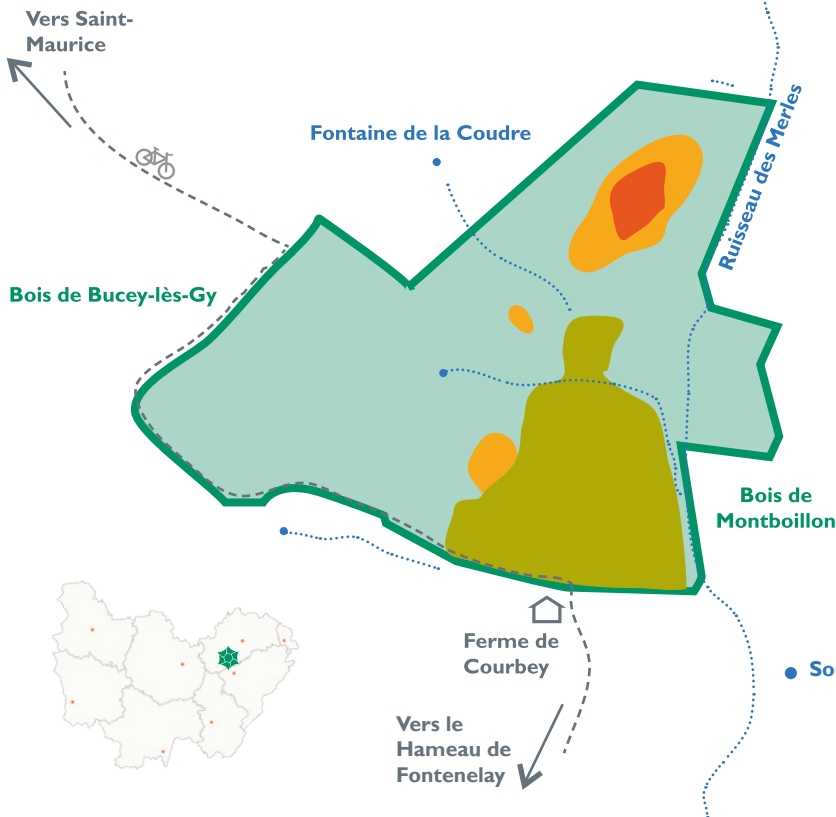
Des réserves classées par la Région

La Bourgogne-Franche-Comté compte 16 Réserves naturelles régionales. Classées par le Conseil régional, elles constituent un outil important de préservation et de valorisation du territoire. Ces espaces naturels à fort enjeu de conservation en matière de biodiversité font l'objet d'une attention particulière : une réglementation et une gestion appropriées sont mises en place pour permettre d'assurer leur préservation sur le long terme.





LA RÉSERVE EN CARTE



41,59 ha
de superficie, dont 94 % sur la commune de Bucey-lès-Gy et 6% sur celle de Montboillon

de 284 à 370 m
d'altitude

- contours de la Réserve naturelle
- bas-marais
- pelouses marneuses
- prairies
- forêts
- sources
- ruisseaux
- Circuit VTT n°57 et 59



UNE HISTOIRE LIÉE À L'AGRICULTURE

La carte de Cassini du 18^e siècle donne une première image de l'occupation du sol de la Réserve naturelle. Ainsi, le paysage du vallon de Fontenelay ressemblait à celui d'aujourd'hui, avec un fond de vallon constitué de milieux ouverts et des coteaux boisés. Le cadastre napoléonien du 19^e indique, quant à lui, la présence de 3 bâtiments dans le fond du vallon : la ferme de Zahnd (également appelée Ferme du Haut), la ferme du Bas (également appelée Ferme de Courbey) et la maison du Vigneron. Bien qu'aucune ferme ne soit présente sur la Réserve naturelle, elles ont joué un rôle sur l'occupation des sols du site. Seule une partie de la ferme de Courbey et les ruines de la maison du Vigneron subsistent aujourd'hui.



La Ferme de Courbey
Le terme « courbey » était donné à un terrain en forme de courbe (ou à un méandre de cours d'eau).

Le hameau de Fontenelay a abrité au 18^e siècle une faïencerie réputée qui utilisait la marne du site. Il subsiste aujourd'hui des traces de cette exploitation : des fosses d'extraction et l'introduction de l'ajonc d'Europe, riche en potasse et servant à fixer la faïence.



Ajonc d'Europe



UN SITE NATUREL EXCEPTIONNEL

Deux habitats ont justifié la création de la Réserve naturelle régionale du vallon de Fontenelay : les pelouses marneuses et le bas-marais. Ces milieux rares et menacés dans le département de la Haute-Saône sont peu représentés dans le réseau régional des espaces protégés. La Réserve naturelle abrite également d'autres milieux très intéressants.

Le vallon a un climat assez particulier puisque très encaissé : le froid et l'humidité y persistent plus longtemps au printemps et la végétation est d'ailleurs souvent en retard de deux à trois semaines par rapport à l'ensemble des Monts de Gy.

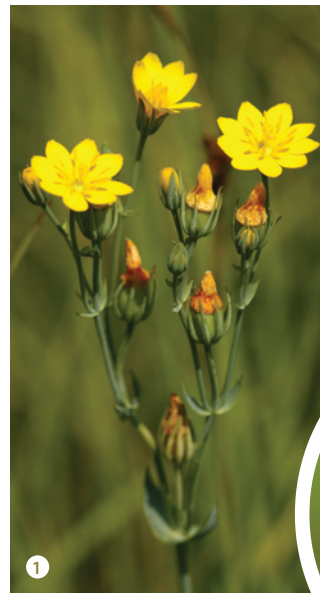
Les étonnantes pelouses marneuses

La présence de pelouses marneuses est tout à fait originale pour les Monts de Gy puisque c'est presque la seule partie de ce secteur dont le sous-sol est de nature marno-calcaire. Un riche et curieux mélange d'espèces originales des marais et des pelouses sèches relève le défi de vivre sur ces milieux rares.



Le défi de la vie sur marnes

Imaginez-vous la vie au dessus d'un imperméable : de l'eau plus qu'il n'en faut quand il pleut, et une vraie sécheresse quand le soleil joue les prolongations. Des conditions trop difficiles pour beaucoup de nos plantes communes !



1



2



3

Les pelouses marneuses abritent les rares *blackstonia perfoliata* 1, *gentiane ciliée* 2 ou l'*ascalaphe soufré* 3.



La présence du chabot ou de l'écrevisse à pattes blanches témoigne d'une très bonne qualité des eaux.

Le ruisseau des Merles et ses affluents

La Réserve naturelle est traversée par plusieurs ruisseaux permanents ou temporaires qui se perdent parfois au sein du réseau karstique pour rejoindre le ruisseau des Merles. Celui-ci fait partie des cours d'eau de tête de bassin encore bien préservés. Ses eaux fraîches et oxygénées sont le lieu de vie et de reproduction d'espèces très sensibles à la pollution comme le chabot 4 ou l'écrevisse à pattes blanches 5, espèces protégées à l'échelle européenne. On peut également observer les charmantes salamandres tachetées 6.



5



4



6



7

Le bas-marais

La présence de ce bas-marais à si basse altitude est exceptionnelle ! C'est le plus bas de Franche-Comté. Il est en effet étonnant de découvrir cette petite zone humide avec ses linaigrettes 7 au fond de ce vallon, paysage que l'on observe plutôt habituellement dans les zones montagneuses.



Orthetrum brun



Epipactis des marais

Quelques chiffres

Nombre d'espèces observées sur la Réserve :

- 307** espèces végétales dont
- 21** orchidées
- 69** espèces d'oiseaux
- 18** espèces de mammifères
- 7** espèces d'amphibiens
- 188** espèces d'insectes dont
- 53** espèces de papillons



Ophrys abeille

Des prairies dégradées mais diversifiées

Le complexe de prairies qui s'étend sur plus de 8 ha est constitué d'un milieu qui a subi de nombreuses perturbations (mise en culture, mise en jachère, semis...) et qu'il est aujourd'hui difficile de caractériser phytosociologiquement. Pourtant, ce milieu en cours de cicatrisation accueille une flore et des groupements d'insectes très diversifiés.

La présence d'arbustes est très favorable à la pie-grièche écorcheur 9 et au tarier pâtre.

9



Cuivré des marais



29 hectares de forêt, soit plus de 70 % de la superficie de la Réserve naturelle

Le milieu forestier de la Réserve naturelle est composé principalement de hêtres et de chênes mais aussi d'espèces plus rares comme l'alisier torminal 10. Certains secteurs abritent de vieux bois ou bois morts très intéressants pour la biodiversité.

10



Le lucane cerf-volant est le plus grand coléoptère d'Europe. Son nom vient de ses impressionnantes mandibules (mâchoires) qui ont la forme de la ramure du cerf. Sa larve mangeant le bois en décomposition, le lucane devient de plus en plus rare du fait des forêts gérées et trop « entretenues ».



DES ACTIONS POUR PRÉSERVER LE SITE

Afin de préserver le patrimoine exceptionnel de la Réserve naturelle régionale du vallon de Fontenelay, un plan de gestion a été réalisé par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté. Ce plan est élaboré à partir de connaissances scientifiques et naturalistes et détermine les opérations à mettre en œuvre (travaux de restauration et d'entretien, concertation, sensibilisation...). Le plan de gestion 2015-2019 définit ainsi des objectifs déclinés ci-dessous.



Des travaux de débroussaillage ont été entrepris pour réouvrir les prairies avant de mettre en place des parcs de pâturage.

■ Assurer le bon état de conservation du bas-marais, des pelouses marneuses et des ruisseaux, habitats remarquables ainsi que des espèces qu'ils abritent

Au cours du 20^e siècle, les activités traditionnelles pastorales ont été abandonnées. La forêt reprend alors petit à petit ses droits sur le bas-marais, les pelouses et prairies. L'ombrage entraîne la disparition des espèces des pelouses, dont des orchidées et des papillons, et limite les échanges entre les zones ouvertes.

• Ce qui est programmé

• Afin de réduire l'enrichissement du bas-marais et des pelouses marneuses, des opérations d'abattage d'arbres ont été réalisées en 2016 avec l'Office National des Forêts. Quatre couloirs ont également été créés entre les pelouses et la prairie pour faciliter le déplacement des espèces liées aux pelouses et aux milieux semi-ouverts mais également pour faciliter le déplacement du bétail entre les parcs de pâturage.



• Des parcs de pâturage ont été créés en 2017 afin d'entretenir le bas-marais et les pelouses. L'intervention du bétail permettra de contrôler l'enrichissement de ces milieux.

• Afin de garantir l'intégrité et la fonctionnalité des ruisseaux, sources et suintements, où la présence de l'écrevisse à pattes blanches est un fort enjeu, des dispositifs ont été mis en place pour limiter la fréquentation et le piétinement des ruisseaux (notamment celui du bétail).

Un partenariat fort avec un agriculteur local

Un bail rural à caractère environnemental a été signé avec un agriculteur local afin de faire pâturer les pelouses et le bas-marais. Ces milieux fragiles de surfaces restreintes exigent en effet des conditions de pâturage très cadrées. Ainsi, ce type de bail inclut des clauses assurant le respect de pratiques culturelles compatibles avec la préservation des milieux naturels. En contrepartie des préconisations environnementales (fauche tardive, pâturage extensif, absence de fertilisation...), il offre la possibilité d'un loyer moindre.





C'est dans les vieilles forêts que la diversité biologique est la plus importante. On estime que 25 % des espèces forestières (lichens, mousses, champignons, insectes, oiseaux...) dépendent des arbres âgés, dépérissants ou morts.

■ Améliorer et maintenir la diversité écologique des forêts et prairies

Si les milieux naturels et les espèces à forte valeur patrimoniale sont souvent mis en avant, il est essentiel de ne pas négliger les habitats et espèces « plus ordinaires » qui ont un rôle à jouer dans le fonctionnement global de la Réserve naturelle et participent à son fort intérêt écologique.

⋮ Ce qui est programmé

- L'ensemble du vallon de Fontenelay était historiquement exploité par l'agriculture traditionnelle en polyculture/élevage sur de petites parcelles. Aujourd'hui, la quasi-totalité des parcelles ont été drainées et converties en grandes cultures. L'objectif sur les prairies de la Réserve naturelle est de pérenniser l'existence de pratiques agricoles extensives.

- Dans la majorité des forêts gérées pour la production de bois, les arbres sont exploités au moment où ils sont le plus intéressants économiquement. Or, cela conduit à une banalisation des boisements voire à une disparition des vieux arbres. Il s'agira ces prochaines années de favoriser le vieillissement naturel de la forêt.
- Lutter contre l'installation et le développement des espèces exotiques envahissantes comme le solidage.

Le protocole IBP (Indice de Biodiversité Potentielle) a été mis en œuvre sur la Réserve naturelle en 2016. Il permet d'estimer de manière simple et rapide le potentiel d'accueil des peuplements forestiers pour la biodiversité et de diagnostiquer des éléments améliorables par la gestion. Ainsi, ce ne sont pas forcément les peuplements les plus anciens de la Réserve naturelle qui possèdent un bon potentiel d'accueil pour la diversité biologique. En effet, les boisements anciens sont également ceux qui ont été exploités depuis longtemps : on y observe donc peu de très gros bois vivants et peu de gros bois morts sur pied ou au sol et les classes d'âges y sont homogènes.



Chantier de lutte contre la bourdaine, espèce envahissante, organisé chaque année avec des habitants et bénévoles.

■ Garantir l'ancrage local de la Réserve naturelle

Les riverains et les divers usagers concernés par la Réserve naturelle sont très attentifs aux actions proposées quant à la gestion et l'aménagement du site. Il est donc nécessaire de communiquer sur les actions du plan de gestion pour que celles-ci soient comprises et acceptées par les élus, riverains et usagers.

■ Assurer la compatibilité entre les activités humaines et les enjeux de conservation de la Réserve naturelle

Toutes activités humaines, agricoles, pédagogiques et de loisirs ont un impact sur le site et la pérennité des milieux. La fréquentation et les activités non maîtrisées peuvent occasionner des nuisances, aussi bien sur les habitats naturels que sur les espèces.

⋮ Ce qui est programmé

- Les activités de loisirs au sein de la Réserve naturelle seront davantage organisées et gérées. Des conventions sont mises en place dans ce sens avec les acteurs locaux (Office de tourisme, associations locales...)
- Les panneaux d'information et de réglementation sur la Réserve naturelle sont installés.
- Des actions pour encourager les bonnes pratiques seront mises en place.

⋮ Ce qui est programmé

- Sorties découverte auprès des habitants du territoire
- Actions d'information auprès des habitants.

Les visites organisées en groupe sur la Réserve naturelle sont réglementées. Contactez le Conservatoire d'espaces naturels pour tout renseignement.





Réserve Naturelle Régionale VALLON DE FONTENELAY



Comment vous impliquer dans la préservation de la Réserve naturelle ?

- Participer aux actions de gestion et aux chantiers bénévoles.
- Signaler toute observation liée aux espèces mentionnées dans ce document.
- Signaler tout problème, toute difficulté susceptible de nuire au projet.
- Apporter votre point de vue, par exemple lors des réunions d'information.
- Site naturel fragile, la Réserve naturelle du vallon de Fontenelay est le lieu de vie d'espèces de faune et de flore très rares, dont certaines sont en danger et protégées par la loi : s'abstenir de tout prélèvement.
- Respecter la réglementation de la Réserve naturelle.

AUTORITÉ DE CLASSEMENT :

Conseil régional
de Bourgogne-Franche-Comté

GESTIONNAIRE :

Conservatoire d'espaces naturels
de Franche-Comté

Avec le soutien
financier de :

Conseil régional
de Bourgogne-
Franche-Comté

La Réserve naturelle est un espace protégé,
merci d'en respecter la réglementation.



Circulation de véhicules
à moteurs interdites



Promenades
équestres interdites



Camping interdit



chiens interdits



Feu interdit



Déchets interdits



Cueillette des fleurs
interdite

CONTACT DU GESTIONNAIRE

Le **Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté** est une association qui œuvre depuis 25 ans pour la préservation de la biodiversité par son intervention sur un réseau d'une centaine de sites naturels francs-comtois ainsi que par son accompagnement des politiques publiques en faveur de la biodiversité.

Maison de l'environnement de
Franche-Comté - 7 rue Voirin -
25000 BESANÇON

www.cen-franchecomte.org

Tél. 03 81 53 04 20 • 